

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

SEXTIDI 16 Nivôse.

(Ere vulgaire)

Mercredi 6 Janvier 1796.

Départ des régimens russes, en Pologne, pour la Moldavie. — Maladies dans les armées occasionnées par la mauvaise saison. — Bruit répandu en Allemagne de la suspension d'armes. — Défaite complète de l'armée autrichienne en Italie. — Dévants sur l'échange des députés français. — Discussion au conseil des anciens sur la résolution qui exclut Job Aimé des fonctions de représentant jusqu'à la paix générale.

A V I S.

Le prix de l'Abonnement à cette Feuille est de 500 liv. pour trois mois, seul terme pour lequel on peut souscrire. Les Abonnés qui n'erront point le nouveau prix ne recevront ce Journal qu'au prorata de la somme adressée. Ceux qui désireront souscrire pour un plus long terme, & qui ne voudront point s'exposer à la variation continuelle des prix en assignats, pourront s'abonner, comme les étrangers, en payant en numéraire les prix fixés ci-dessous.

L'Abonnement pour les pays étrangers, conquis ou réunis, est actuellement en numéraire de 25 liv. par an, 13 liv. pour six mois, & 7 liv. pour trois mois. Il faut s'adresser pour la Belgique au citoyen *Horgnies*, à Bruxelles; pour la Suisse, l'Italie & l'Allemagne, à l'expédition des *Gazettes à Bâle*, & au citoyen *Molles*, directeur des postes, à Geneve.

P O L O G N E.

Les frontieres, le décembre.

Les régimens russes qui étoient à Varsovie & aux environs de cette ville ont tous pris la route de la Moldavie. D'autres corps russes, venus de l'intérieur de l'Empire, filent aussi vers la Crimée, & toutes les dispositions qui se font dans les ports de la Crimée ainsi que dans le port de Kedjabey, où tous les bâtimens de guerre & de transport ont ordre de se réunir, annoncent clairement que Catherine n'attendoit que la soumission entière de la

Pologne pour effectuer son grand projet ultérieur contre l'empire ottoman. La Porte se montre vivement alarmée de l'exécution de ce projet, d'autant plus que l'Autriche semble participer au moins par son silence aux entreprises des Russes.

Les ministres de différentes puissances européennes à Constantinople sont fréquemment en conférence avec le grand-visir; & on a remarqué que celui d'Angleterre est parti subitement sans prendre congé.

Il paroît que le prétexte d'envoyer une armée russe en Georgie, pour appaiser les troubles de ce petit royaume, n'étoit qu'un voile léger pour couvrir l'invasion effective que la Russie méditoit depuis long-tems sur le siège de l'empire ottoman en Europe.

A L L E M A G N E.

De Coblenz, le 21 décembre.

La mauvaise saison & l'état de dénuement dans lequel se trouve l'armée de Sambre & Meuse a occasionné des maladies, & les malades sont en si grand nombre que les forces de l'armée diminuent tous les jours. On dit qu'à cause de cela & aussi à cause du découragement qu'ont produit les revers & souvent la difficulté des approvisionnemens, l'armée doit se retirer derrière la Meuse pour y prendre ses quartiers d'hiver.

On assure qu'en ce moment on évacue les forteresses situées sur la rive gauche du Rhin & du Wal & sur la rive droite de la Meuse, & que toutes les provisions & munitions vont être transportées à Luxembourg.

On dit aussi que les Français ont demandé un armistice de quelques semaines, & qu'ils sont décidés à entamer des négociations de paix, &c.

De Vallendar, le 22 décembre.

Je me hâte de vous apprendre une nouvelle qui sera

très-importante si elle se confirme. Hier, deux officiers Impériaux ont été à Coblenz & ont été invités à table par le commandant Français. Pendant qu'ils étoient à table est arrivé au commandant une lettre du général Jourdan, par laquelle celui-ci donne la nouvelle d'un armistice. Les officiers Impériaux ont prié le commandant de leur donner copie de cette lettre, ce qui leur a été accordé. Si cet armistice s'est confirmé & à quelle conditions il a été accordé, c'est ce que le tems nous apprendra.

Hier matin, les Français ont tiré deux coups de canon sur des ouvriers qui travailloient à l'embouchure de la Lahn, il leur a été répondu de la part des Autrichiens par deux coups de canon. Alors tout est redevenu tranquille & les ouvriers ont repris leurs travaux. Les Français s'étant aperçus de cet excès d'audace ont tiré de nouveau sur eux deux coups de canon à cartouche; un cheval a été tué & un ouvrier a eu un bras emporté.

De Mayence, le 20 décembre.

D'après les rapports officiels de Rudesheim & de Niederheimbach, les troupes impériales & royales & celles de Mayence passeront le Rhin le 17, à la pointe du jour, près de Loch, & ayant attaqué les Français, ils réussirent à les pousser jusqu'à Bacharach.

Un détachement, composé d'Autrichiens & de troupes électorales de Mayence sous la conduite du premier lieutenant mayençais Horadam & du lieutenant autrichien de Trautmann qui faisoit l'avant garde, arriva jusqu'aux portes de Bacharach qu'il trouva fermées & barricadées par l'ennemi. Les troupes animées par le courageux premier lieutenant Horadam montrèrent en cette occasion la plus grande bravoure; plusieurs furent blessés; mais leur courage ne put pas triompher d'un ennemi trop supérieur en nombre. Cependant l'après-midi on renouvela l'attaque & ce fut avec succès. Les avant-postes s'avancèrent jusqu'à Rhindiebach où ils se maintinrent.

Le 18, les Allemands étoient déjà derrière la forêt de Bacharach & les Français devant cette forêt répandus dans la campagne.

J'avois cru, parce qu'on l'avoit débité, que les Français avoient passé la Moselle, mais ce passage ne s'est pas confirmé, & les Français tiennent toujours dans le Sonnenwald entre la Nahe & la Moselle. La seule chose qui se soit confirmée, c'est le passage de la Sarre par la droite de l'armée de Jourdan. Vous seul en avez parlé, & seul vous avez annoncé un passage véritable.

Vous avez eu raison d'assurer que les Autrichiens étoient entrés à Treves; ils y ont effectivement été, mais nous venons d'apprendre, à cette occasion, une nouvelle fâcheuse. On dit qu'une partie du corps du général Nauendorf, qui s'étoit porté sur cette ville, n'étant pas soutenu du reste de l'armée, a éprouvé dans cette ville une perte assez considérable. On parle même d'un bataillon de Pellegrini qui doit y avoir laissé beaucoup des siens prisonniers.

Cet événement prouve que l'armée de Jourdan occupe encore le Sonnenwald, puisque ce n'est que dans cette position qu'il a pu attaquer avec avantage la partie avancée du corps du général Nauendorf.

Notre ville se remplit d'officiers & d'habitans qui s'en étoient éloignés & qui y reviennent.

Ce n'est point le baron de Seckendorf qui va à l'armée

d'Italie avec le général Beaulieu, c'est le général baron de Sepotendorf.

De Francfort, le 23 décembre.

Hier il a passé par cette ville un transport assez considérable de blessés qui venoient de Mayence.

Le feld-maréchal baron de Beaulieu a passé aussi hier dans le voisinage de cette ville; il se rend à Milan pour se mettre à la tête de l'armée d'Italie. Le capitaine baron de Malcamp, son adjudant, qui l'accompagne à cette armée, a passé par Francfort pour se rendre à la même destination.

D'après les nouvelles les plus récentes des affaires en Italie, il semble que les différens corps autrichiens qui ont été défaits par la supériorité de l'armée française se rassembleront derrière le Tenaro, entre Asti & Alexandrie, & ne tiendront que quelques détachemens en avant du Tenaro.

Au milieu des malheurs arrivés dans cette partie du théâtre de la guerre, c'est le corps du général Argenteau qui a le plus souffert. Le dernier rapport qu'on a reçu de lui annonce qu'il n'est resté que 300 hommes de sa division & que toute son artillerie est tombée au pouvoir de l'ennemi.

Ce revers est sans doute très-fâcheux; mais c'est une de ces infortunes que ni le talent, ni le courage, ne peut vaincre, lorsque la force est telle qu'il n'est plus possible de lui résister.

Il faut espérer que ces revers seront réparés. Douze mille hommes, composés des garnisons faites prisonnières de guerre dans les Pays-Bas, sont en marche pour ces contrées. Tous ces soldats ont déjà fait la guerre avec le général Beaulieu, tous le connoissent, tous l'aiment, tous ont confiance dans ses talens; & avec tant de moyens on peut beaucoup attendre.

(Extrait des gazettes allemandes.)

S U I S S E.

De Bâle, le 5 nivôse.

Détails sur l'échange des députés français et la fille de Louis XVI.

L'échange des députés français & autres prisonniers qui les accompagnoient avec la cousine du roi d'Espagne & de l'empereur s'est fait dans la nuit du 6 au 7 nivôse. Ce n'étoit point l'ambassadeur de France, mais le secrétaire d'ambassade, Baker, qui en étoit chargé.

La jeune personne étoit à Huningue le 5 au soir. Les détenus français qui étoient à Fribourg n'arrivèrent que le 6, vers les cinq heures, au village bâlois de Riechen, sur la rive droite du Rhin. Ils étoient accompagnés de commissaires & d'officiers autrichiens, qui, de concert avec le secrétaire d'ambassade, les ont remis, sur leur parole d'honneur au citoyen Legrand, conseiller d'état de la république de Bâle, seigneur-bailly de Riechen. Le représentant du peuple Camus a donné la parole d'honneur pour lui & ses collègues. Le conseiller d'état de la république bâloise a mis toute la dignité convenable dans cette cérémonie.

Basuite le secrétaire d'ambassade Baker, avec un cortège autrichien, est allé prendre *Marie-Thérèse Char-*

lotta
de la
remise
d'un r

Un
la répu
tenir l
traver
les ru
tint d
la jeu
se tro
alliés
Riech
lender
se lou
gnent
que d
qu'ils
passé

Ex

Apr
braves
dissém
portées
tués,
notre
l'ennem
troupe
de rem
rien à
Nord,
victoir
constan
la fain
élémen

Nous
sont pl
vaincue
noss é
nous av
nemi,

On a
quatre
la plac
honorab
catesse,
tant se
public q
& éclair

Camu
prisons
alleman
ville & P
de reven

Lette dans une maison de campagne à une portée de fusil de la ville de Bâle, sur le chemin d'Huningue, & l'a remise au prince de Gâvre, qui l'attendoit depuis près d'un mois.

Un détachement d'infanterie & un autre de dragons de la république de Bâle avoient été commandés pour maintenir le bon ordre. Les carosses autrichiens ne firent que traverser la ville, & quoiqu'il fut neuf heures du soir, les rucs se trouverent remplies de monde qui se maintint dans la plus stricte neutralité. Au même moment où la jeune personne monta en voiture, les détenus français se trouverent libres, au milieu de leurs bons amis & alliés les Suisses; & après une collation au bailliage de Riehen, ils vinrent coucher à Bâle & à l'auberge. Le lendemain ils dînèrent chez l'ambassadeur Barthelemy. Ils se louent beaucoup du peuple autrichien, & ne se plaignent pas moins des ministres & des généraux. Ce n'est que depuis qu'ils ont mis le pied dans le canton de Bâle qu'ils commencent à savoir quelque chose de ce qui s'est passé depuis qu'ils ont été arrêtés.

F R A N C E.

A R M É E D ' I T A L I E.

Extrait d'une lettre de Loano, du 25 décembre.

Après quatre ans de travaux & de souffrances, nos braves républicains ont vaincu. Des redoutes innombrables, disséminées avec art sur des montagnes inaccessibles, emportées de vive force; 8,000 prisonniers, 6,000 hommes tués, autant de blessés, 100 pièces de canon tombées en notre pouvoir, des magasins immenses abandonnés par l'ennemi épouventé, les passages de l'Italie ouverts à nos troupes; tels sont les fruits de la victoire que nous venons de remporter. Ces succès, quoique tardifs, ne cedent en rien à ceux qui ont consacré la gloire des armées du Nord, du Rhin & des Pyrénées. Mais ce qui relève ces victoires, c'est d'avoir lutté pendant quatre ans avec une constance au-dessus de tout éloge contre les horreurs de la faim, de la soif, du chaud, du froid, contre tous les élémens.

Nous voilà maîtres des passages de l'Italie; ils ne nous sont plus disputés que par quelques restes d'une armée vaincue, que l'on poursuit sans relâche, & ne peuvent nous échapper. Nous avons repris nos anciennes positions; nous avons même dépassé les premières positions de l'ennemi, qui a fui en deux jours l'espace de 20 lieues.

De Paris, le 15 nivôse.

On assure que le représentant Camus a demandé vingt-quatre heures pour se déterminer à accepter ou à refuser la place de ministre de la police générale. Cette hésitation honorable, & qui n'a pour principe qu'une grande délicatesse, augmente le désir général de voir ce représentant se rendre à la nomination du directoire & au vœu public qui appelle à cette place importante un citoyen probe & éclairé.

Camus a annoncé que Drouet n'étoit pas mort dans les prisons d'Autriche, comme l'avoient débité des gazettes allemandes; il arrive par une autre route avec Sémonville & Maret. La rareté des chevaux ne leur a pas permis de revenir tous ensemble.

On évalue à plusieurs milliards les sommes qui ont été déjà portées volontairement à l'emprunt forcé. La première partie des rôles de la seizième classe a été rendue exécutoire aujourd'hui & déposés entre les mains des percepteurs. On ajoute que dans plusieurs départemens le prix des denrées & marchandises a commencé à baisser, & qu'à Paris même les efforts inouis de l'agiotage n'ont pu empêcher un amendement dans le prix excessif de certaines marchandises. Il y a lieu d'espérer que la police générale parviendra à diminuer ce peuple dévorant d'agioteurs qui a spéculé avec un si malheureux succès sur la misère publique & porté à un prix désordonné toutes les subsistances du pauvre.

Décadi dernier, le citoyen Laus de Boissy, directeur du jury d'accusation, présenta au jury trois actes d'accusation; l'un contre le citoyen Richer-Serizy, comme auteur de *l'Accusateur Public*; le second contre le citoyen Suard, comme ayant écrit quelques articles dans les *Nouvelles Politiques*; le troisième contre le citoyen Babeuf, comme auteur du *Tribun du Peuple*. Le jury, ayant trouvé que les passages cités de *l'Accusateur Public* ne devoient pas donner lieu à une accusation, & qu'il n'y avoit aucun écrit, aucune citation même alléguée contre le citoyen Suard, a déclaré qu'il n'y avoit lieu à accusation ni contre l'un ni contre l'autre; sur les passages allégués contre le citoyen Babeuf, il a déclaré qu'il y avoit lieu à accusation contre lui. Le directoire, sur le compte qui lui a été rendu de ces déclarations, considérant quelles ont été faites par un *juré ordinaire*, tandis que, par l'article 517 du *code des délits et des peines*, toute affaire qui a pour objet un *écrit imprimé* doit être soumise à un *juré spécial*, a, par un arrêté du 11, fait dénoncer à l'accusateur public du département les trois actes d'accusation ci-dessus mentionnés, pour y être statué par le tribunal criminel, conformément à la loi. En conséquence, ce tribunal a rendu le 13 un jugement qui annule les trois déclarations & renvoie les affaires qui en sont l'objet à un juré spécial qui sera convoqué à cet effet.

On devoit s'attendre que les gazettes allemandes, imprimées avec permission de S. M. impériale, après avoir gardé quelque tems le silence sur la suspension d'armes, finiroient par déclarer quelle avoit été demandée par les généraux républicains, & c'est en effet ce qui vient de s'effectuer. Cependant, ces mêmes gazettes, en rendant compte des derniers événemens militaires, laissent entrevoir que la position des armées impériales exigeoit une sorte de répit, attendu l'attitude ferme des Français dans tous les points qu'ils continuent d'occuper.

Quoi qu'il en soit de ces bruits semés avec intention de la part de nos ennemis, il paroît possible qu'une cessation momentanée d'hostilités dans une saison rigoureuse & meurtrière pour les braves défenseurs de la patrie favorise des projets de pacification; mais gardons-nous de croire que le gouvernement se prête à aucune condition qui ne soit pas conforme à la gloire d'une grande nation, attaquée injustement par des cours étrangères, pour avoir donné à sa constitution la forme libre & républicaine qui convengoit à ses besoins & à sa dignité.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENT.

Présidence du citoyen TREILHARD.

Séance du 15 nivôse.

Sur la proposition de Génissieux, le conseil arrête que la résolution de l'ordre du jour, motivée sur la garantie constitutionnelle, adoptée hier sur la proposition de Louvet, & qui porte qu'Aimé ne pourra être poursuivi que sur un décret d'accusation du corps législatif, sera envoyée au conseil des anciens.

Le conseil a ajourné un projet de résolution, tendant à lever la suspension de la loi du 3 brumaire sur la marine.

Mottedo, député de la Corse, obtient la parole pour une motion d'ordre. Il rappelle au conseil les dangers auxquels ont été exposés les Corses, l'opiniâtreté avec laquelle les patriotes de cette île, réunis à une très-foible garnison du Continent, défendirent Bastia & Calvi contre les efforts des Anglais & des rebelles, & en obtinrent les plus honorables capitulations. Il ajoute que deux mille Corses réfugiés en France y meurent de faim, & que d'autres, élevés par leur courage à des grades militaires, ont été arbitrairement réformés.

Il demande que les réfugiés corses, non employés, soient nourris, vêtus & payés comme les défenseurs de la patrie; que les militaires & autres employés, destitués sans un motif légal, soient immédiatement réintégrés, & que le directoire exécutif soit invité à améliorer le sort de ces patriotes, en les plaçant dans les emplois publics.

Le conseil arrête qu'il sera formé une commission pour examiner l'objet de cette motion d'ordre.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen VERNIER.

Séance du 15 nivôse.

On lit successivement trois résolutions sous le titre d'urgence. Les deux premières sont approuvées sans discussion.

L'une comprend dans la loi du 23 fructidor, an 3^e, les officiers de santé légalement commissionnés pour le service de terre & de mer; ces officiers recevront, en conséquence, un supplément de paye en numéraire.

La seconde résolution porte que, pour diminuer les frais d'impression des loix & la borner aux seules loix générales, toutes les résolutions seront terminées par ces mots: *La présente résolution sera ou ne sera pas imprimée.*

La troisième exclut le représentant Aimé de toutes fonctions législatives, administratives & municipales jusqu'à la paix.

Aux voix l'urgence, s'écrient Clauzel & Dentzel — D'autres membres demandent la parole contre l'urgence. — Girard, de l'Aude, la réclame pour leur répondre.

Malleville déclare qu'il n'a aucun intérêt dans cette affaire, qu'ainsi l'on ne doit pas se prévenir contre lui.

Clauzel s'écrie que l'opinant insulte le conseil.

Malleville répète sa première phrase. Je n'ai point ajouté-t-il, l'honneur d'avoir émigré dans ma famille. . .

Plusieurs membres éclatent en cris. — Clauzel & Dentzel demandent par-dessus tous les autres que l'opinant soit censuré.

Le président représente qu'il est nécessaire d'attendre la fin de la phrase pour savoir quel en doit être le véritable sens; peut-être n'est-ce qu'une ironie.

Malleville déclare qu'en effet c'est une ironie. Pour ne laisser aucun doute sur son compte, il annonce qu'en qualité de président de l'assemblée primaire de son canton, il a fait un discours pour inviter ses concitoyens à accepter les décrets des 5 & 13 fructidor.

L'opinant combat ensuite l'urgence. Il demande pour quel cas on réserve les formes sages & lentes de la constitution, si l'on ne les emploie pas lorsqu'il s'agit de statuer sur un choix fait par le peuple, d'exclure du corps législatif un homme qui a reçu de la France entière le droit d'y siéger, lorsqu'il s'agit d'entamer la représentation nationale; comment, après avoir laissé siéger un citoyen pendant deux mois dans le corps législatif, veut-on l'en exclure avec la forme commode & expéditive de l'urgence? Ne dirait-on pas que le salut de la république est attaché à ce qu'il ne reste point une décade de plus dans le corps législatif? Peut-on accuser les membres qu'on veut exclure d'avoir influé sur nos décisions? Non, je vote contre l'urgence.

Girard, de l'Aude, se présente avec un discours écrit pour soutenir l'urgence. On a demandé qu'elle fût mise aux voix; elle a été reconnue.

Après quelques débats, la proposition faite par Legrand de nommer une commission pour examiner la résolution a été adoptée. Elle sera composée de Clauzel, Legrand & Regnier, & fera son rapport demain.

Delacoste fait le rapport sur la résolution qui crée un troisième section au tribunal criminel du département de la Seine. La commission la rejette comme contraire à la constitution, qui ne permet d'établir qu'un seul tribunal criminel par département, & deux sections pour celui de la Seine.

Le conseil ordonne l'impression du rapport & l'ajournement de la discussion.

Séance levée.